

Communiqué

Ebène, le 16 octobre 2025 - Le Secrétariat général de la Commission de l'océan Indien (COI) suit avec une attention soutenue l'évolution de la situation à Madagascar, en écho aux communiqués officiels de l'Union africaine et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

Résolument attachée au respect de la souveraineté nationale et de l'État de droit, la COI réaffirme que la stabilité politique et institutionnelle de chacun de ses États membres constitue un pilier essentiel de la paix, de la sécurité collective et du développement durable de la région.

Conformément aux principes consacrés dans la Charte des Nations unies, l'Acte constitutif de l'Union africaine et la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, la COI rappelle que la gouvernance démocratique, le respect des droits fondamentaux, la transparence institutionnelle et la participation citoyenne sont les bases d'une légitimité politique durable.

Face à l'enjeu majeur du retour à la légitimité institutionnelle, chaque jour compte pour l'apaisement, la protection des droits de tous et la reprise d'un cadre politique, social et économique propice à la confiance des citoyens et forces vives.

Le Secrétariat général encourage toutes les parties prenantes à s'engager avec responsabilité dans un dialogue inclusif, respectueux des principes démocratiques et des aspirations du peuple malagasy pour assurer le bon fonctionnement des institutions.

La COI demeure en concertation étroite avec ses partenaires, notamment l'Union africaine et les Nations unies, afin d'accompagner, si nécessaire et conformément à son mandat, toute initiative susceptible de favoriser une solution pacifique, durable et apaisée, dans un climat de confiance entre institutions et citoyens.

Fidèle à son esprit de fraternité insulaire, la COI réitère son engagement à promouvoir, dans l'Indianocéanie, le dialogue, la solidarité et la paix.
